

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement

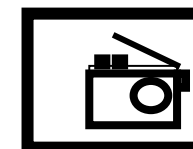


INFORMATION DES FAMILLES LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du
site de l'accident ou par radio ou par haut
parleur



➤ N'allez pas vers les lieux du sinistre.
Vous iriez au devant du danger.



➤ Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités

FRÉQUENCE France Inter : 89.9 ou 99.4 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 98.2 Mhz

➤ N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.



➤ Un plan de mise en sûreté des élèves a été
prévu dans son école ou son établissement. Les
enseignants connaissent les consignes à
observer. La protection des enfants à l'école,
sur décision du préfet est organisée et peut
comprendre leur évacuation, la prise de cachets
d'iodure de potassium en cas de danger
d'exposition à l'iode radioactif.



➤ Ne téléphonez pas.
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres

➤ Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou
subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès
d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).